

L'AURORE

Un héraut de la présence de Christ



"Quand je marche dans la vallée de l'ombre de la mort, je ne crains aucun mal, car tu es avec moi : ta houlette et ton bâton me rassurent. Tu dresses devant moi une table en face de mes adversaires ; tu oins d'huile ma tête, et ma coupe déborde. Oui, le bonheur et la grâce m'accompagneront tous les jours de ma vie, et j'habiterai dans la maison de l'Eternel jusqu'à la fin de mes jours"

(Psaume 23 : 4 à 6)

N° 687 : Novembre - Décembre 2025

SOMMAIRE

AUX CLARTES DE L'AURE

L'onction de l'Esprit.....2

ETUDES DE LA BIBLE

Le livre de la Loi retrouvé..... 15

Le Cantique de Moïse.....17

Libérés de la Loi par Christ.....20

Héritiers de la promesse.....22

VIE CHRETIENNE ET DOCTRINE

Leçons tirées du Jourdain
(2ème partie).....25

L'ONCTION DE L'ESPRIT

"Tu oins d'huile ma tête" (Psaumes 23:5)

Verser de l'huile sur la tête semble très éloigné du métier de berger, mais en réalité, ce n'est pas le cas. Depuis des siècles, les bergers ont pour coutume de verser de l'huile sur la tête de leurs moutons, en particulier à la fin de la journée ou lorsqu'ils sont fatigués par le voyage. Pour les moutons, c'est un service bienvenu et rafraîchissant que leur rend le berger. Cette coutume illustre magnifiquement l'attention que notre Grand Berger nous porte et les bénédictions qu'il nous accorde.

Dans les Écritures, l'huile est utilisée comme symbole du Saint Esprit, la puissance et l'influence invisibles de Dieu (Actes 10:38). L'huile d'onction versée sur la tête des grands prêtres d'Israël préfigurait l'onction de Jésus par le Saint Esprit. L'apôtre dit de lui qu'il a été oint « *avec l'huile de joie, au-dessus de ses compagnons* » (Hébreux 1:9). Paul parle également de l'onction que nous avons reçue de Dieu, tandis que Jean y fait référence comme à une « onction du Saint » (2 Corinthiens 1:21 ; 1 Jean 2:20).

Le terme « onction » - dérivé d'un mot grec signifiant « enduire ou frotter d'huile, consacrer » - suggère la lubrification et la douceur, ce qui fait également allusion à l'huile comme symbole du Saint Esprit et de ce qu'il accomplit dans nos vies.

Dans cette leçon rapportée dans le Psaume 23, nous pourrions considérer David comme représentant toute la classe du Christ, auquel cas sa tête représenterait Jésus, notre Tête (Colossiens 1:13,18). L'expression « *Tu oins d'huile ma tête* » indique ce qui est clairement enseigné ailleurs dans la Bible, à savoir que l'onction du Saint Esprit est d'abord venue sur la Tête du corps de Christ, et que depuis la Pentecôte, elle n'a été reçue par les différents membres du corps qu'en vertu du fait qu'ils sont considérés comme membres de son corps. Nous pouvons donc dire en toute vérité à Jéhovah, notre Grand Berger : « *Tu oins ma tête* », Jésus-Christ. C'est de Jésus, qui est maintenant notre « bon berger », que cette onction nous est parvenue (Jean 10:11, 14). Ainsi, nous nous réjouissons des bénédictions qui découlent de l'onction du Saint Esprit que nous avons reçue.

Si l'onction originelle du Saint Esprit a été donnée à Jésus, chaque membre de son corps symbolique reçoit la même onction, car cette « huile de joie » emblématique coule de la Tête et recouvre tout le corps. En lien avec cela, l'un des principaux

enseignements bibliques associés à l'onction de l'Esprit est la mission divine de servir. La prophétie d'Ésaïe 61:1-3 s'y rapporte et indique que tous les disciples du Christ sont oints pour « prêcher la bonne nouvelle » et ainsi « panser les cœurs brisés ».

Cette autorité divine de représenter Dieu sur la terre s'accompagne également d'une merveilleuse assurance d'acceptation et d'approbation divines. De ce point de vue, l'onction du Saint Esprit illustre l'idée de réconfort. En effet, Jésus a qualifié le Saint Esprit de « Consolateur » que le Père donnerait, « l'Esprit de vérité », qui guiderait ses disciples « dans toute la vérité » (Jean 14:16, 17, 26 ; 15:26 ; 16:7, 13).

Le Saint Esprit était un grand réconfort pour Jésus, notre Chef. Lorsqu'il vint sur lui au moment de son baptême, il entendit la voix de son Père céleste venant du ciel, qui disait : « *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection* » (Matthieu 3:17). Quel plus grand réconfort pourrait-on donner à quelqu'un que d'être assuré de sa filiation divine ? Cette assurance donna au Maître la force nécessaire pour traverser les épreuves qu'il était appelé à subir. Quarante jours plus tard, lorsque Satan remit en question la filiation du Maître, Jésus put lui résister et le fit, car il n'avait aucun doute dans son esprit quant à sa position auprès de son Père

céleste. De plus, lorsque l'onction du Saint Esprit descendit sur Jésus, elle l'éclaira sur les desseins de son Père et sur le rôle qu'il devait jouer dans ceux-ci. *« Les cieux lui furent ouverts »* (verset 16).

Grâce au Saint Esprit, Jésus a été guidé et fortifié à chaque étape du chemin étroit qu'il a parcouru. Puisqu'il est notre Chef, les mêmes bénédictions réconfortantes du Saint Esprit qui l'ont rempli de joie seront également notre part quotidienne. Jésus a en effet promis qu'il donnerait sa paix à ses fidèles disciples (Jean 14:27). Cette paix est une partie importante du réconfort qui nous vient par le Saint Esprit. La Bible nous donne de nombreuses assurances qui nous apportent confiance, courage et paix, malgré les difficultés du chemin que nous parcourons en suivant les traces du Maître (Éphésiens 3:11,12 ; Psaumes 31:24 ; Philippiens 4:7).

Le chapitre 8 de l'épître aux Romains présente un résumé très intéressant des bénédictions qui nous sont accordées en tant que disciples de Jésus oints par l'Esprit. L'apôtre aborde le sujet en écrivant : *« Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, [...] qui ne marchent pas selon la chair, mais selon l'Esprit »* (v. 1, 4). Remarquez que Paul parle ici de ceux qui sont « en Jésus-Christ ». Cela signifie que Jésus-Christ est leur Chef, celui sur qui a été répandue l'onction du Saint Esprit. Pour ceux qui

l'ont comme Chef, il n'y a pas de condamnation de la part du Père céleste si, comme le dit Paul, *«ils ne marchent pas selon la chair, mais selon l'Esprit»*.

Ici, comme dans pratiquement tous les cas de promesses de Dieu, il y a une condition attachée à leur accomplissement, qui doit être remplie par une obéissance fidèle afin que l'assurance de la promesse nous appartienne véritablement. En effet, être assuré que nous sommes approuvés devant notre Père céleste, qu'il n'y a aucune condamnation pour nous, est vraiment une bénédiction rare. Nous avons appris par l'expérience, l'observation et le témoignage des Écritures qu'*« il n'y a point de juste, pas même un seul »* (Romains 3:10). Nous avons également appris que Dieu ne peut tolérer l'injustice sous aucun prétexte. Mais quelle merveilleuse grâce nous est offerte par Jésus-Christ, à nous qui sommes en lui et qui suivons les directives du Saint Esprit qui nous a touchés par son intermédiaire, et qui ne sommes pas condamnés !

Plus loin, au chapitre 8 de l'épître aux Romains, l'apôtre insiste encore plus fortement sur cette idée en disant : *« C'est Dieu qui justifie. Qui les condamnera ? Christ est mort, bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous ! »* (versets 33, 34). Quelle pensée

précieuse que celle selon laquelle, du point de vue de Dieu, il n'y a pas de condamnation pour le vrai chrétien. C'est le Père céleste, par l'œuvre rédemptrice de Christ, qui nous a justifiés gratuitement de tout péché. Quelle différence cela fait-il alors que quelqu'un d'autre, que ce soit le diable ou ses agents, prétende nous condamner ?

Cependant, cette condition « sans condamnation » dépend également de la présence du Saint Esprit en nous, c'est-à-dire du fait d'être rempli et guidé par l'influence et la puissance saintes de Dieu. *«Ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu»*, écrit Paul. Il explique ensuite que nous ne sommes *« pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si toutefois l'Esprit de Dieu habite en nous »* (versets 8 et 9). Cela signifie que nous pouvons plaire à Dieu si nous avons rempli les conditions. Ces conditions sont l'abandon total de notre propre volonté, une décapitation symbolique de nous-mêmes, l'acceptation du Christ comme notre Tête, puis la marche selon l'Esprit que nous recevons en étant en Christ (Apocalypse 20:4).

Les corps mortels ressuscités

Paul écrit plus loin que *« si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous »* (Romains 8:11). Cette

résurrection de nos corps mortels est une revitalisation de ceux-ci pour le service du Seigneur. La chair déchue, par nature, n'est pas encline aux choses spirituelles et rechigne à être sacrifiée au service du Seigneur et de son peuple. Cependant, grâce à l'onction du Saint Esprit, reçue par l'intermédiaire de notre Tête, Jésus-Christ, nos corps sont « vivifiés », ou stimulés, pour servir les intérêts du dessein et du plan divins de Dieu. La chair peut devenir « lasse de bien faire », mais si nous continuons à marcher selon l'Esprit, elle sera ravivée, tout comme les brebis, fatiguées à la fin de la journée, étaient rafraîchies lorsque le berger oignait leur tête d'huile (Galates 6:9).

L'apôtre poursuit : « *Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu* » (Romains 8:14). C'est lorsque Jésus a été oint par le Saint Esprit qu'il a entendu le message rassurant de son Père céleste : « *Celui-ci est mon Fils bien-aimé* ». De même, aujourd'hui, si nous sommes « en Jésus-Christ » et que nous marchons selon l'Esprit par lequel il a été oint, nous avons l'assurance que nous sommes aussi « *fils de Dieu* ». Cet Esprit que nous avons reçu, explique Paul, n'est pas un Esprit « *de servitude pour être encore dans la crainte* », mais un Esprit qui nous permet d'appeler Dieu « *Abba, Père* » (v. 15).

« L'Esprit lui-même », poursuit Paul, « rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Et si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être aussi glorifiés avec lui » (versets 16, 17). Combien précieux est ce témoignage, ce « témoignage » du Saint Esprit que nous sommes enfants de Dieu. Mais notez à nouveau la condition. Ce témoignage béni de l'Esprit ne nous est donné que *« si nous souffrons avec lui »*.

Le point de vue scripturaire à ce sujet est facile à comprendre. L'apôtre Pierre explique que l'action du Saint Esprit - dans l'esprit des prophètes de l'Ancien Testament - les a amenés " *à sonder l'époque et les circonstances marquées par l'Esprit de Christ qui était en eux et qui attestait d'avance les souffrances de Christ et la gloire qui devait suivre* » (1 Pierre 1:11).

Tout au long de son épître, Pierre indique clairement que les membres du corps de Christ participent à ces souffrances annoncées. C'est donc cela que Paul avait à l'esprit lorsqu'il a écrit que le Saint Esprit rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu, *« si toutefois nous souffrons avec lui »*. Autrement dit, si nous sommes en Jésus-Christ et que nous participons à ses souffrances en donnant notre vie au service

divin, alors le témoignage du Saint Esprit à travers les écrits prophétiques de l'Ancien Testament s'applique à nous. Ainsi, nous avons l'assurance que, comme Jésus, nous sommes enfants de Dieu et, si nous sommes fidèles, cohéritiers avec lui dans le glorieux royaume de bénédictions à venir (Matthieu 6:10).

Pierre nous rappelle que le Saint Esprit, par l'intermédiaire des prophètes, a non seulement rendu témoignage des souffrances du Christ, mais aussi de la « *gloire qui devait suivre* ». Conformément à ce témoignage, Paul écrit : « *J'estime que les souffrances du temps présent ne sauraient être comparées à la gloire à venir qui sera révélée pour nous* » (Romains 8:18).

« *Aussi la création* », explique Paul plus loin, « *attend-elle avec un désir ardent la révélation des fils de Dieu* » (verset 19). Il suffit de réfléchir aux nombreuses prophéties sur la gloire du royaume que l'on trouve dans l'Ancien Testament et de noter les nombreuses promesses sur la manière dont cette gloire se manifestera pour le bien de toutes les familles de la terre, pour nous faire aspirer au temps à venir où, avec tous les fils de Dieu, nous aurons le privilège de manifester la gloire de Dieu pour la joie éternelle de toutes les nations.

"Toutes choses concourent"

Ceux qui, par la consécration et l'acceptation de Dieu, sont venus à Christ et marchent selon l'Esprit Saint par lequel ils ont été oints, ont l'assurance d'avoir été « *appelés selon son dessein* ». À propos de ceux qui ont été ainsi appelés, Paul écrit : « *Nous savons que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu* » (Rom. 8:28) Cependant, il faut une foi solide pour en être assuré en tout temps et en toutes circonstances.

En repensant à l'illustration du berger et des brebis, nous pouvons imaginer la difficulté qu'auraient les brebis – si elles étaient capables de raisonner sur la question – à comprendre en quoi certaines des expériences de la journée leur seraient bénéfiques. Si le berger devait les conduire à travers un désert aride pour atteindre des pâturages verdoyants au-delà, ou peut-être franchir des cols montagneux escarpés pour trouver des eaux rafraîchissantes, il serait difficile pour les brebis de comprendre la nécessité des épreuves ainsi imposées. Pourtant, quelle que soit la difficulté du chemin, le berger en comprendrait la nécessité ; et si les brebis pouvaient saisir cette pensée, elles sauraient que « toutes choses » concourent à leur bien ultime.

Grâce à la foi, nous sommes capables de comprendre ce que les brebis ne pouvaient pas saisir, à savoir que toutes les expériences à
NOVEMBRE- DECEMBRE 2025

travers lesquelles notre Bon Berger nous conduit sont pour notre plus grand bien et notre bien-être éternel. « Nous le savons », a écrit Paul. La raison pour laquelle nous le savons est que nous avons reçu l'onction du Saint Esprit. Sous son influence bénie, nous avons été éclairés pour comprendre quelque chose de la signification des épreuves du chemin étroit. Nous pouvons être meurtris et fatigués par les difficultés du voyage, mais l'onction de notre Chef, qui nous est parvenue par lui, nous apaise et nous réconforte en nous faisant comprendre que toutes choses concourent à notre bien éternel.

Certaines de ces « *toutes choses* » sont bien sûr agréables et rafraîchissantes. Le Bon Berger nous conduit près des « eaux paisibles » et nous fait « *reposer dans de verts pâturages* » (Psaumes 23:2). Ces provisions bénies sont une joie pour toutes les brebis du Seigneur. Cependant, il existe d'autres expériences qui sont différentes. Dans celles-ci aussi, notre foi doit voir la valeur, afin que nous soyons rapprochés du Bon Berger et que nous réalisions plus pleinement notre dépendance à son égard. C'est dans cet esprit que Paul demande : « *Qui nous séparera de l'amour du Christ* », notre Bon Berger ? « La tribulation, l'angoisse, la persécution, la famine, la nudité, le péril, l'épée ? Comme il est écrit : « *À cause de toi, nous sommes mis à mort tout au long du jour ;*

nous sommes considérés comme des brebis destinées à l'abattoir. » (Romains 8:35,36)

Ici, l'apôtre a énuméré certaines des épreuves vraiment difficiles que traversent les brebis du Seigneur, mais elles ne doivent pas affaiblir notre confiance dans la sagesse et la tendre sollicitude de notre Bon Berger. Nous pouvons être *« considérés comme des brebis destinées à l'abattoir »*, et si nous pensions selon la chair, nous déciderions probablement, dans de telles circonstances, de cesser de suivre le Bon Berger. Cependant, dans la mesure où nous marchons *« selon l'Esprit »*, nous devons savoir que toutes les brebis du Seigneur doivent s'engager dans le sacrifice et le service. Tout comme Jésus lui-même, notre Chef, a été conduit par l'Esprit au sacrifice, jusqu'à la mort, c'est notre privilège, maintenant qu'il est exalté dans la gloire et qu'il est notre Bon Berger, de suivre les traces du sacrifice et du service qu'il a si clairement montrées par son exemple.

Ainsi, dans toutes ces choses, nous sommes *« plus que vainqueurs »*, remportant la victoire par la foi en Dieu, le Grand Berger ; par la foi en Dieu, le Fils unique, Jésus-Christ, le Bon Berger ; par la foi dans le dessein et le plan divins ; et par la foi que si nous accomplissons notre consécration avec obéissance, nous *« habiterons dans la maison du Seigneur pour toujours »*. (Romains 8:37 ;

Psaumes 23:6). Connaissant cette issue certaine de « *toutes choses* » qui concourent à notre bien, nous pouvons dire avec l'apôtre que nous aussi, nous sommes « *persuadés que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les dominations, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni les puissances, ni les hauteurs, ni les profondeurs, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur* » (Romains 8:38,39).

Nous sommes donc très reconnaissants pour l'onction de notre Tête et pour le fait qu'en tant que membres de son corps, toutes les richesses de la grâce divine impliquées dans cette onction nous ont été données. « *Il ne refuse aucun bien à ceux qui marchent dans l'intégrité* » tant que nous nous confions en lui (Psaumes 84:11-13). Tous nos besoins seront comblés. La force nous sera donnée par l'Esprit de puissance (2 Timothée 1:7). Nous serons guidés dans la voie où nous devons marcher. Nous saurons que « *si Dieu est pour nous* », rien ni personne ne peut réussir contre nous, car il est plus grand que tous nos ennemis. (Romains 8:31 ; 1 Jean 4:4). En vérité, nous pouvons dire avec le psalmiste que, parce que notre Grand Berger a oint notre tête d'huile, notre « *coupe déborde* ». (Psaumes 23:5). 📖



Le Livre de la Loi retrouvé

Verset clé : *"Le roi monta à la maison de l'Éternel... avec tout le peuple, grand et petit ; et il lut à leurs oreilles toutes les paroles du livre de l'alliance qui se trouvait dans la maison de l'Éternel."* 2 Chroniques 34:30

Versets choisis : 2 Chroniques 34:1,2,8-21,29-33

JOSIAS devint roi de Juda à l'âge de huit ans, régnant trente et un ans à Jérusalem. Il *"faisait ce qui est droit aux yeux de l'Éternel"*. La huitième année de son règne, il commença à *"rechercher le Dieu de David, son père"*. Quatre ans plus tard, il fit disparaître toutes les images taillées en Juda et à Jérusalem, et il détruisit également toutes les idoles dans tout le pays d'Israël (2 Chroniques 34:1 34:1-7).

La dix-huitième année de son règne, Josias envoya Schaphan, gouverneur de la ville de Jérusalem, et Joah réparer le Temple. Ils se rendirent auprès du grand prêtre Hilkija, lui remettant l'argent du trésor du Temple, afin de commencer les travaux de restauration de la maison de Dieu (v. 8-12).

À cette époque, le grand prêtre trouva dans le Temple un exemplaire du Livre de la Loi et le remit à Schaphan pour qu'il le rapporte à Josias.

L'idolâtrie avait supplanté le culte du vrai Dieu à un tel point que même le grand prêtre juif n'avait vu le Livre de la Loi que par hasard, et pour la première fois. Apparemment, il n'en avait pas saisi l'importance (v. 14-17).

Alors que Schaphan lisait les paroles de la Loi dans le livre, Josias fut attristé et déchira ses vêtements, car il réalisait à quel point les Israélites s'étaient éloignés des lois et des préceptes de l'Éternel. Josias ordonna une enquête plus approfondie et demanda à Hilkija et à d'autres : *"Allez consulter l'Éternel pour moi et pour ceux qui restent en Israël et en Juda, au sujet des paroles du livre qui a été trouvé... car nos pères n'ont pas gardé la parole de l'Éternel"* (v. 18-21).

Ceux que le roi avait désignés allèrent trouver une prophétesse de Juda, Hulda, pour s'enquérir. Elle confirma que le peuple était coupable d'un péché grave en s'éloignant du culte du vrai Dieu, et que sa colère s'abattrait certainement sur la nation. Cependant, l'Éternel avait dit qu'en raison de la tendresse de cœur de Josias, de son humilité et de son désir de lui plaire, il serait autorisé à mourir en paix et serait réuni à ses pères avant que le malheur ne s'abatte sur la nation (v. 22-28).

Josias monta à la maison de l'Éternel avec tout le peuple et leur lut *"toutes les paroles du livre de l'alliance qui a été trouvé dans la maison de l'Éternel"*. Puis il conclut une alliance devant le

Seigneur, promettant de marcher selon ses commandements, ses préceptes et ses lois, *"de tout son cœur et de toute son âme"* (v. 29-31). Josias est un merveilleux exemple de ceux qui recherchent le Seigneur et se consacrent à faire sa volonté, une fois suffisamment éclairés pour comprendre ce qu'il attend d'eux. Ce principe a toujours été vrai, que ce soit à l'ère juive passée, à l'ère évangélique actuelle ou pendant le futur royaume messianique. Ceux qui progressent dans la grâce et la connaissance du Seigneur doivent faire un usage fidèle de l'intelligence qui leur est révélée (Luc 12:48). 

Le Cantique de Moïse

Verset clé : *"Moïse et les enfants d'Israël chantèrent ce cantique à l'Éternel. Ils dirent : Je chanterai à l'Éternel, car il a glorieusement triomphé ; il a jeté à la mer le cheval et son cavalier"* (Exode 15:1)

Versets choisis : Exode 15:1-21

Dix plaies s'abattirent sur le pays d'Égypte avant la libération d'Israël. La dernière plaie fut la plus grave : la mort de tous les premiers-nés. Avant cette plaie, l'Éternel avait ordonné aux Israélites d'immoler un agneau pascal et d'en asperger le sang sur le chambranle de leurs maisons. L'agneau devait être rôti au feu, puis mangé. Les premiers-nés d'Israël, présents dans toute maison

où l'on trouvait du sang cette nuit-là, étaient "*passés outre*", épargnés par la plaie mortelle. Cependant, tous les premiers-nés d'Égypte moururent (Exode 11:1-10 ; 12:1-14 ; 14:25-27). Le lendemain, tous les Israélites furent libérés de l'esclavage (Nombres. 33:3).

Paul explique que la Pâque d'Israël symbolisait "*Christ, notre Agneau pascal*", qui "*été sacrifié*" pour nous, et il appelle les disciples du Seigneur "*l'Église des premiers-nés*" (1 Corinthiens 5:7; Hébreux 12:23). "*L'Église des premiers-nés*" est d'abord délivrée de la mort pendant la nuit de l'ère évangélique actuelle. Ceci sera suivi par la délivrance future de toute l'humanité du péché et de la mort dans le royaume promis sur terre (Matthieu 6:10).

Après la sortie d'Égypte d'Israël, le Seigneur les conduisit avec "*une colonne de nuée*" (Exode 13:21). Lorsqu'ils atteignirent la mer Rouge, il semblait impossible de la traverser. Peu après, Pharaon et son armée les rejoignirent, et les Israélites prirent peur. Moïse dit au peuple : "*Ne craignez pas, restez en place, et voyez le salut de l'Éternel... L'Éternel combattrait pour vous*" (Exode 14:7-14).

L'Éternel ordonna à Moïse de lever sa verge, de l'étendre sur la mer et de la fendre. Un fort vent d'est souffla cette nuit-là, fendant les eaux, permettant aux Israélites de traverser à sec. Lorsque l'armée égyptienne tenta de les poursuivre, les eaux se refermèrent sur eux,

détruisant Pharaon et tous ses guerriers (v. 15, 16, 21-31). Un chant de reconnaissance pour la délivrance fut alors entonné par Moïse et les Israélites. Il commence par ces mots : *"L'Éternel est ma force et le sujet de mes louanges, et il est devenu mon salut"* (Exode 15:2).

Moïse et les œuvres puissantes accomplies par Dieu par son intermédiaire font référence à Jésus, *"l'Agneau de Dieu"*, et à la délivrance éternelle, bien plus grande, qui devait être accomplie par lui. Cette délivrance concerne le péché et la mort, d'abord pour l'Église des *"premiers-nés"* pendant l'ère de l'Évangile, puis pour toute l'humanité pendant le Royaume messianique (Jean 1:29 ; 1 Pierre 1:18,19).

Les Israélites ont rendu gloire à Dieu pour leur délivrance de l'esclavage égyptien. À plus forte raison les disciples du Seigneur aujourd'hui devraient-ils reconnaître leur plus grande délivrance du pouvoir de Satan et de l'esclavage du péché, accomplie pour nous par le sang de l'Agneau de Dieu, mort pour nos péchés (Jean 8:31-36). Nous devrions montrer notre louange à Dieu par nos paroles et nos actes (1 Pierre 2:9 ; Matthieu 5:16).

La classe de l'Église victorieuse est représentée ailleurs avec l'Agneau, Jésus, sur le mont Sion, la phase céleste du royaume de Dieu. Ils sont représentés en train de chanter un cantique nouveau, un chant de reconnaissance à Dieu pour la puissante délivrance qu'il aura

opérée pour toute l'humanité (Apocalypse 14:1-4 ; 15:2,3). 

Libérés de la Loi par Christ

Verset clé : *"Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous, car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois ; afin que la bénédiction d'Abraham s'étende aux païens par Jésus-Christ, et que nous recevions par la foi la promesse de l'Esprit."* (Galates 3:13)

Versets choisis : Galates 3:1-14

L'acceptation du sacrifice de Christ est le fondement de la relation du croyant avec Dieu pendant l'âge de l'Évangile. Paul rappelle avec force aux frères qu'ayant reçu le Saint Esprit, il serait inapproprié de se placer sous la servitude de la Loi mosaïque, qui ne pouvait offrir la vie à aucun être imparfait (Galates 3:1-3). Paul souligne également le fait que Dieu a hautement estimé les personnes qui ont fait preuve de foi avant même la mort de Christ et l'ouverture de l'âge de l'Évangile, période pendant laquelle l'Église est en cours de formation. *"Comme Abraham crut à Dieu, et que cela lui fut imputé à justice, reconnaissez donc que ceux qui ont la foi qui sont les enfants d'Abraham. Aussi l'Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les païens par la foi, a annoncé d'avance la bonne nouvelle à*

Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi ! de sorte que ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant" (versets 6-9). La Bible affirme également que la faveur de Dieu ne peut être obtenue par les pécheurs qui tentent d'accomplir les œuvres de la Loi (Deutéronome 27:26). Seul Jésus-Christ, pendant son ministère terrestre, a pu être à la hauteur de la norme divine et en accomplir chaque aspect grâce à sa perfection et à son obéissance à la volonté de Dieu (Galates 3:11).

Notre verset clé souligne la nécessité de la crucifixion de Jésus pour racheter ceux qui étaient sous la condamnation en raison de leur incapacité à observer la Loi mosaïque. De plus, les bienfaits de la mort de Christ allaient s'étendre aux païens en accomplissement de l'alliance abrahamique par laquelle toutes les familles de la terre seront bénies. Le dessein de Dieu pour les Juifs et les Gentils doit s'accomplir par Christ, qui est identifié comme la "postérité" d'Abraham. Lorsque le royaume promis sera établi, cette réalité sera comprise par tous (verset 16). Le but de l'alliance de la Loi était de démontrer aux Israélites, en tant que pécheurs, leur incapacité à respecter l'exigence divine d'une obéissance parfaite. Elle visait également à les préparer à accueillir le Christ lorsqu'il se présenterait comme leur Sauveur au cours de son ministère terrestre (versets 19-22). Durant l'âge de l'Évangile actuelle, les Juifs fidèles ont l'opportunité de s'associer à

Jésus-Christ pour accorder de futures bénédictions à l'humanité. *"Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car vous êtes tous un en Jésus-Christ. Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse"* (Galates 3:28, 29). Quelle merveilleuse disposition ! 

Héritiers de la Promesse

Verset clé : *"Ainsi tu n'es plus esclave, mais fils ; et si tu es fils, tu es aussi héritier par la grâce de Dieu"* (Galates 4:7)

Versets choisis : Galates 3:15-18 ; 4:1-7

Dans cette leçon, on trouve une image de la manière dont un père pourrait transférer ses biens à son fils à l'âge adulte. Jusque-là, le statut de l'héritier est similaire à celui d'un esclave. Telle était la condition des Juifs qui étaient tenus de suivre la loi mosaïque, même si celle-ci ne pouvait pas donner la vie à ceux qui tentaient d'en respecter les exigences (Galates 4:1-3). *"Mais, lorsque les temps furent accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin de racheter ceux qui étaient sous la loi, afin que nous recevions l'adoption. Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie : Abba ! Père !"* (versets 4-6).

Notre verset clé confirme que les Juifs croyants ont été libérés de l'esclavage de la Loi par la foi dans le sang versé du Christ, ce qui a fait d'eux des fils de Dieu. Avant leur conversion au Christ, les Gentils étaient asservis à diverses idoles. Maintenant qu'ils étaient entrés en relation avec Dieu, Paul les avertit de ne pas renoncer à leur nouvelle liberté et de ne pas tenter de manifester une vie sainte en observant les sabbats et autres fêtes associées au calendrier juif. *"Mais maintenant que vous connaissez Dieu, ou plutôt que vous êtes connus de Dieu, comment retournez-vous encore à ces faibles et pauvres rudiments, auxquels vous désirez de nouveau être asservis ? Vous observez les jours, les mois, les temps et les années. Je crains d'avoir inutilement travaillé parmi vous"* (versets 9-11).

Lorsque Paul rencontra les frères de Galatie, ils apprécièrent profondément son ministère et, au sens figuré, ils se seraient *"arraché les yeux pour les lui donner"* (chap. 4:15). Par la suite, cependant, ils furent influencés par de faux docteurs qui voulaient les asservir à la loi mosaïque. Ainsi, il était nécessaire que Paul réitère que leur statut de fils de Dieu était directement attribué à leur acceptation exclusive du sacrifice du Christ, par opposition aux contraintes légales liées à l'Alliance de la Loi (versets 16-20).

De plus, Paul oppose les deux fils d'Abraham, Isaac et Ismaël, issus de deux mères

d'alliance différentes, Sarah et Agar. Sarah donna naissance à Isaac, l'enfant de la promesse, après la naissance d'Ismaël, fils de la servante Agar. Lorsque le Christ déclara que la nation juive était rejetée et que sa maison était laissée déserte (Matthieu 23:38), le véritable héritier des promesses abrahamiques se révéla être le Christ et son Église.

Tous les croyants qui ont accepté le Christ comme leur Rédempteur et Sauveur seraient les héritiers de ces promesses – la descendance spirituelle par laquelle les bénédictions se répandraient sur l'humanité. Comme nous l'avons vu dans la leçon précédente, les légalistes juifs s'indignaient de l'enseignement clair de Paul à ce sujet (Galates 4:21-30).

Bien qu'Israël, en tant que nation, soit aveuglé par ce changement de dispensation, ses yeux s'ouvriront pendant le règne de Dieu, lorsqu'il recevra de nouveau la faveur divine lors de l'établissement de la Nouvelle Alliance. *"Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère, de peur que vous ne soyez sages à vos propres yeux : une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement, jusqu'à ce que la plénitude des Gentils soit entrée. Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : Le Libérateur viendra de Sion, et il détournera de Jacob l'impiété"* (Romains 11:25). 

Leçons tirées du Jourdain (2^{ème} partie)

Sodome et Gomorrhe

La Genèse relate la bataille des rois, lorsque de nombreux rois des nations environnantes s'unirent contre les rois les plus prospères, notamment les rois de Sodome et Gomorrhe, dont les villes étaient situées dans la *"vallée de Siddim, qui est la mer Salée"* (Genèse 14:3). Lorsqu'Abram apprit que le fils de son frère, Lot, avait été fait prisonnier au cours d'une de ces batailles, il rassembla ses hommes pour délivrer son neveu. Il finit par rattraper et vaincre ces rois, ramenant les captifs et leur butin, dont Lot, dans leurs villes légitimes dans la vallée de Siddim (v. 4-17). C'est lors de ce voyage de retour qu'il paya la dîme à Melchisédek (v. 18-20).

Plus tard, comme mentionné précédemment, nous est rapportée la destruction de Sodome et Gomorrhe par Dieu. *"Alors l'Éternel fit pleuvoir du ciel sur Sodome et sur Gomorrhe du soufre et du feu, de par l'Éternel. Il renversa ces villes, toute la plaine, tous les habitants des villes et la végétation du sol"* (Genèse 19:24,25). Toute la région de la vallée du Jourdain, ainsi que son peuple, furent maudits par Dieu, et la plaine du Jourdain, autrefois appelée "le jardin de

NOVEMBRE- DECEMBRE 2025

l'Éternel", était désormais une vallée de sel (Genèse 13:10).

L'effet immédiat du jugement de Dieu se manifesta par une pluie de feu qui s'abattit sur Sodome et Gomorrhe, détruisant le peuple et les villes. Dieu avait prévu une malédiction perpétuelle sur la région, et cela ne pouvait être accompli par le seul feu, car les villes auraient pu être reconstruites plus tard si le feu avait été le seul désastre dans la région. Dieu avait prévu une désolation perpétuelle du pays, et cela fut accompli en polluant les eaux du Jourdain et de la mer Morte avec de grandes quantités de sel et des dépôts de minéraux contenant du soufre hautement toxique.

Le Prophète Sophonie

Certains historiens juifs ont suggéré que des tremblements de terre auraient pu accompagner la destruction par le feu de Sodome et Gomorrhe, et les géologues découvrent maintenant des preuves de cette possibilité. Cela pourrait expliquer les sources de sel qui ont apparemment jailli le long de la partie inférieure du Jourdain. Cela a entraîné le déversement de leurs eaux chargées de sel et toxiques dans le fleuve, puis dans la mer Morte. Le prophète de Dieu a parlé de cela en disant : *"C'est pourquoi, je suis vivant ! dit l'Éternel des armées, le Dieu d'Israël, Moab sera comme Sodome, et les fils d'Ammon comme*

Gomorrhe, un champ d'orties, des fosses à sel, et une désolation perpétuelle" (Sophonie 2:9).

Le Prophète Jérémie

Le prophète Jérémie dit aussi : *"Ainsi parle l'Éternel : Maudit soit l'homme qui se confie en l'homme, qui fait de la chair son appui, et dont le cœur se détourne de l'Éternel ! Car il sera comme la bruyère dans la solitude, et ne verra pas le bonheur arriver ; il habitera les lieux arides du désert, une terre salée et inhabitée. Béni soit l'homme qui se confie en l'Éternel, et dont l'Éternel est l'espérance ! "* (Jérémie 17:5-7).

L'humanité tout entière est représentée par la malédiction qui s'est abattue sur Sodome et Gomorrhe. En vérité, la terre d'aujourd'hui, maudite, est incapable de soutenir ou de perpétuer la vie ; mais bénis sont ceux qui placent leur confiance et leur espérance dans le Seigneur et dans son plan. Réjouissons-nous de l'espérance en Christ, représentée par son ministère terrestre près de la mer de Galilée. En temps voulu, cette malédiction sera levée grâce à l'administration du glorieux royaume du Christ. Alors, les eaux du Jourdain, purifiées, redeviendront le fleuve pur de la vie qui s'écoulera et abreuvera la terre entière. À ce moment-là, l'humanité sera lavée dans les eaux symboliques de la vie, grâce à l'œuvre rédemptrice de notre Seigneur Jésus, et sera libérée de la mort et de la condamnation

adamiques (Romains 5:12-21 ; I Corinthiens 1:10. 15:21,22).

La ville d'en-Guédi

Il existait une ville sur la rive occidentale de la mer Morte, appelée En-Guédi, contemporaine de Sodome et Gomorrhe. Pourtant, elle a perduré pendant de nombreuses générations avant que la malédiction du sel ne provoque sa désolation. Elle est mentionnée pour la première fois dans Genèse 14:7 sous un autre nom : Hazezon-Tamar.

Plus tard, poursuivi par Saül, David se réfugia dans les ruines d'En-Guédi, au bord de la mer Morte (1 Samuel 23:28,29). Etant donné qu'En-Guédi n'a pas été détruite par le feu comme Sodome et Gomorrhe, ses ruines sont bien mieux préservées. Les vestiges des fouilles réalisées à cet endroit concordent avec le récit biblique selon lequel, à une époque lointaine, c'était une ville prospère et florissante grâce à la fertilité du sol côtier, avant l'invasion catastrophique du sel. Le Cantique des Cantiques en témoigne : "*Mon bien-aimé est pour moi comme une grappe de henné dans les vignes d'En-Guédi*" (Cantique des Cantiques 1:14). C'était avant que la malédiction du sel ne fasse effet dans la vallée du Jourdain.

Les jugements du Seigneur sur Sodome et Gomorrhe sont un rappel et une illustration saisissants des jugements de Dieu contre la famille humaine suite à la transgression en Éden. Cette destruction représente la mort adamique.

Cependant, Jésus a indiqué que les Sodomites auraient la possibilité d'obtenir la vie éternelle *dans son futur royaume. "Je vous le dis, en ce jour-là, Sodome sera traitée moins rigoureusement que cette ville-là"* (Luc 10:12).

La destruction de Sodome et Gomorrhe a également été utilisée dans les Écritures à la fois comme un avertissement et comme une image des jugements de Dieu sur certaines nations et institutions avant l'instauration du futur royaume du Christ.

L'avertissement de Moïse

Après que Moïse eut frappé le rocher à deux reprises dans sa colère, le Père céleste lui annonça qu'en guise de punition, il ne lui serait pas permis de traverser le Jourdain pour entrer en Canaan (Nombres 20:10-12). Conscient de cela et de sa mort imminente, Moïse écrivit le Deutéronome, un mélange d'avertissements et d'instructions concernant la Loi, mais aussi un livre dans lequel il semblait se confier corps et âme à son peuple d'Israël. Il manifesta son ardent désir de fidélité à la Loi de Dieu et son altruisme absolu en évoquant à peine sa mort imminente. Sa seule préoccupation était ses frères. Moïse lança un avertissement à Israël, lui rappelant l'importance de respecter la Loi de Dieu. Il leur parla de toutes les bénédictions qu'ils avaient reçues de la part du Seigneur, de la manière dont Dieu avait vaincu leurs ennemis, de la façon dont il avait pourvu à

leur nourriture et à leur boisson dans le désert et même miraculeusement préservé leurs vêtements et leurs chaussures (Deutéronome 29:2-6). Puis il les avertit : s'ils péchaient contre Dieu et contre la loi, il pourrait leur faire subir le même sort qu'à Sodome et Gomorrhe. Toute sa terre est comme du soufre, du sel et un feu brûlant ; elle n'est ni semée, ni productive, et aucune herbe n'y pousse, comme lors de la destruction de Sodome, de Gomorrhe, d'Adma et de Tseboïm, que l'Éternel détruisit dans sa colère et dans sa fureur (v. 23). Dieu utilisa la désolation de Sodome et d'autres villes pour indiquer ce qui arriverait à Israël s'il abandonnait la Loi. Ce texte est une preuve scripturaire supplémentaire que la teneur en sel mortelle du Bas-Jourdain et de la mer Morte faisait bel et bien partie de la malédiction que Dieu avait prononcée sur Sodome et Gomorrhe.

Jérémie prophétise concernant le Jourdain

Dieu a également utilisé la destruction de Sodome et Gomorrhe comme exemple de la manière dont il détruirait, en temps voulu, la grande cité mystique de Babylone. Ce récit se trouve aux chapitres 50 et 51 du livre de Jérémie.

Dieu parle des jugements contre l'ancienne Babylone, prédisant sa destruction par les Mèdes et les Perses, mais il parle aussi d'un accomplissement plus grand en prédisant la destruction de la Babylone symbolique.

Les paroles prophétiques de Jérémie sont les suivantes : *"Comme Dieu a détruit Sodome et Gomorrhe et les villes voisines, dit l'Éternel, ainsi personne n'y demeurera, et aucun fils d'homme n'y habitera"* (Jérémie 50:40). Dans le récit de l'Apocalypse, nous lisons : *"Il s'écria d'une voix forte : Elle est tombée, elle est tombée, Babylone la grande ! Elle est devenue une habitation de démons, un repaire de tout esprit impur, un repaire de tout oiseau impur et odieux"* (Apocalypse 18:2). Cela indique que Dieu, en temps voulu, détruira la grande Babylone mystique par le feu et le soufre symboliques d'Harmaguédon, et l'aspergera du sel de la désolation perpétuelle pour qu'elle ne se relève plus jamais (vs. 10-21).

Jérémie continue d'expliquer comment ce jugement contre Babylone sera exécuté. Il dit : *"Voici, il monte comme un lion des crues du Jourdain vers la demeure des hommes forts ; mais je les ferai fuir d'elle à l'improviste. Et qui est l'homme choisi que j'établirai sur elle ? Car qui est comme moi ? Qui me fixera le temps ? Et quel est le berger qui tiendra devant moi ?"* (Jérémie 50:44). Le Révélateur identifie Jésus, l'Agneau de Dieu, à celui qui a été choisi pour accomplir la volonté du Père. Nous lisons : *"L'un des anciens me dit : Ne pleure pas. Voici, le Lion de la tribu de Juda, le Rejeton de David, a vaincu pour ouvrir le livre et en rompre les sept sceaux"* (Apocalypse 5:5-9).

Le témoignage plein d'espoir d'Ésaïe

Les paroles prophétiques d'Ésaïe concernant le royaume de justice à venir du Christ sont encourageantes.

Il dit : *"En ce jour-là, le rejeton d'Isaï se dressera comme une bannière pour les peuples ; les nations le rechercheront, et son repos sera glorieux. En ce jour-là, l'Éternel étendra sa main une seconde fois pour racheter le reste de son peuple, qui sera resté d'Assyrie, d'Égypte, de Pathros, de Cusch, d'Élam, de Schinear, de Hamath et des îles de la mer.*

... Et il y aura une route pour le reste de son peuple, qui sera resté d'Assyrie, comme il en fut pour Israël au jour où il sortit d'Égypte" (Ésaïe 10 :1-2 11:10,11,16).

Le prophète a parlé du temps où la descendance de David, la racine d'Ésaïe, se tiendra devant le peuple avec puissance et gloire. À ce moment-là, il annulera la malédiction représentée par les eaux du Jourdain, afin que le peuple puisse accéder aux bénédictions du royaume. Le prophète parle également de la route qui sera préparée pour que le peuple puisse la parcourir. Nous attendons avec impatience ce temps glorieux à venir où la gloire du Seigneur remplira la terre, ainsi que les cœurs et les esprits de tous les peuples (Ésaïe 11:9 ; 35:8). 